



Direction finances et performance publique
No A 2023-71

ARRETE DU MAIRE

NOMINATION DE MESDAMES GAZEL EMILIE, GUILLOUX NATHALIE, HERY SOPHIE, MARQUES MAXIMA ET DE MONSIEUR FRISCOURT DANIEL, RÉGISSEURS MANDATAIRES DES SOUS RÉGIES MIXTES ' FAMILLES_ ANIMATION BOUTON ', ' FAMILLES_ ANIMATION TRINQUAND ', ET ' FAMILLES_ ANIMATION FLAMANT '

Le Maire de la ville de Chelles,

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2022 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L.2122-22 al.7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du 12 juin 2008 instituant une régie de recettes « Régie unique secteur enfance et petite enfance » modifiée le 6 avril 2009, le 7 décembre 2009, le 6 avril 2021, le 1^{er} avril 2011, le 24 juin 2014, le 23 septembre 2015, le 22 décembre 2015, le 2 février 2018, le 14 mars 2018, transformée en régie mixte « Régle Unique Chelles » par décision du 11 avril 2018 puis modifiée le 20 août 2018, le 16 mai 2019, le 2 septembre 2019, le 26 mars 2020, le 18 juin 2020, le 29 juillet 2021, le 4 août 2021, le 13 avril 2022 et le 21 octobre 2022 ;

Vu la décision n°2022-381 du 14 décembre 2022 transformant la régie unique Chelles en régie mixte « Familles » ;

Vu la décision n°2023-20 du 20 décembre 2022 créant les sous régies mixtes « Familles » installées à :

- Résidence autonomie Trinquand : 9 rue du Château Gaillard
- Résidence autonomie Flamand : 21 avenue Cugnot
- Espace d'animation Bouton : rue des Frères Verdeaux

Vu l'arrêté n°2022-925 du 20 décembre 2022 nommant Mme ANDRE Julia, régisseur titulaire de la régie mixte « Familles » ;

Considérant qu'il convient de nommer les régisseurs mandataires pour les sous régies mixtes « Familles_ Animation Bouton », « Familles_ Animation Trinquand », et « Familles_ Animation Flamant » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 17 novembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du 1^{er} février 2023, les personnes ci-dessous sont nommés régisseurs mandataires des sous régie mixte « Familles_ Animation Bouton », « Familles_ Animation Trinquand », et

Mairie de Chelles

| Parc du Souvenir Émile Fouchard | 77505 Chelles cedex |

| Tél. : 01 64 72 84 84 | www.chelles.fr |

« Familles Animation Flamant » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

M. FRISCOURT Daniel
Mme GAZEL Emilie
Mme GUILLOUX Nathalie
Mme HERY Sophie
Mme MARQUES Maxima

Article 2 : Les régisseurs mandataires ne doivent pas encaisser de produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

Ils doivent les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction Interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Chelles, le

20 JAN. 2023

Le régisseur titulaire,

Signature précédée de la mention "Vu pour acceptation"

ANDRE Julia

Vu pour acceptation


Les régisseurs mandataires,

Signature précédée de la mention "Vu pour acceptation"

M. FRISCOURT Daniel

"Vu pour acceptation"



Mme GAZEL Emilie

Abeerle

Mme GUILLOUX Nathalie

"Vu pour acceptation"



Mme HERY Sophie

Abeerle

Mme MARQUES Maxima

"Vu pour acceptation"



Brice Rabaste
Maire de Chelles,

Affiché ou notifié le

6 Février 2023

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois